

**DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
CANTON DE CHARTRES 3
CHARTRES MÉTROPOLE**

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DES-BOIS

Procès-verbal de réunion du conseil municipal du 14 novembre 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire le mardi 14 novembre 2023 à 20 H 30 à la salle de réunions de la mairie sous la présidence de M. Guy MAURENARD, Maire (convocation du 07 novembre 2023).

Présents : M MAURENARD Guy, Maire, Mmes : BONVALLET Isabelle, BOTTIN Daphnée, FOURMONT LÉTANG Chantal, HALLAY Béatrix, PIEDAGNIEL Sophie, POULAIN Françoise, TROCHERIE Evelyne, MM : GUESNET Michel, LAIGNEAU Dominique, MOMMESSIN Thierry, TRICHEUX Sylvain.

Absents excusés : Mme CHATOUX Marie-Pierre, M. LEGUAY Grégory.

A été nommée secrétaire de séance : M. MOMMESSIN Thierry.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.

- PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET DE L'AMENAGEMENT AUTOUR DE L'EGLISE

Le Maire présente un plan du projet d'aménagement autour de l'église, élaboré par le maître d'ouvrage, M. EMPEREUR Yannick. Les travaux commenceront en 2024.

Un devis est attendu et sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal pour demander les subventions 2024.

**- MODIFICATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE PUBLIQUE COMMUNALE
DELIBERATION N° 33**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1er janvier 2018, la longueur de voirie en mètres classée dans le domaine public communal était de 11 880 m.

Une modification de la longueur de voirie publique communale a été apportée.

La commune doit tenir compte du lotissement Canal Louis XIV pour la partie "Deseyne" qui a été rétrocédée à la commune (286 m), et le lotissement "Tardrew" à Grognault, Clos du Vivier (54 m).

Un nouveau total de longueur de voirie en mètres classée dans le domaine public communal de 12 220 m a été enregistré.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité confirme les 12 220 m et demande l'inscription de ce chiffre pour le recensement au 1er janvier 2024 de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

- REDEVANCE TELECOM 2023 : OCCUPATION DU DOMAINE ROUTIER COMMUNAL

DELIBERATION N° 34

Pour la redevance d'occupation du domaine public routier communal due par ORANGE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs ci-dessous pour l'année 2023:

Patrimoine au 31/12/2022 - Redevance annuelle 2023.

- €/KM aérien 62,60 €

- Aérien 0,565

Prix total des artères aériennes 35,37 €

- €/KM souterrain 46,95 €

- Artères souterraines 1,430

Prix total des artères souterraines 67,14 €

- PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DU PHOTOCOPIEUR MAIRIE (CONTRAT SIRP)

DELIBERATION N° 35

Le contrat pour le photocopieur "couleur" de la mairie de Saint-Aubin-des-Bois et des deux "noir et blanc" des deux écoles est actuellement détenu par le SIRP.

Il expire en juillet 2024 et le souhait des deux entités est de dissocier les contrats.

La responsable de la société ESPACE BUREAUTIQUE nous a présenté une offre commerciale de reprise du contrat à partir du 1er janvier 2024, avec prise en charge des deux derniers trimestres à régler à Rex Rotary, restitution du matériel à l'ex fournisseur et une solution proposée sur 21 trimestres avec un loyer trimestriel de 408.07 € HT, une facturation au réel des copies (noir et blanc à 0.0035 € HT, couleur 0.035 € HT) sans engagement de volume.

Le conseil municipal donne son accord pour le changement du photocopieur et pour que le Maire ait tout pouvoir pour signer les contrats ou documents nécessaires à cette transaction.

- BULLETIN MUNICIPAL 2024

A ce jour, 20 réponses ont été reçues au niveau des encarts publicitaires, pour un montant de 1 660 euros.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. Guy MAURENARD :

- Fait part d'un courrier reçu d'étudiants du lycée de Mignières sur un projet d'organisation d'un marché de producteurs. Ce serait au profit d'une œuvre humanitaire à destination de Madagascar en lien avec l'institut de soins infirmiers de Chartres. Le conseil municipal donne son accord pour le prêt de la salle communale le 18 février 2024.
- Un planning de reprise des travaux de la rue du Château d'Eau a été reçu en mairie, avec une fin programmée le 14 décembre 2023.
- Concernant le projet de la limitation de vitesse à 30kms/heure rue de la Libération, la discussion est amenée sur son instauration dans les deux sens et avec un ralentissement progressif de 70 kms/heure à 30 en venant de Chartres et/ou de Fontaine-la-Guyon. Suite aux incertitudes, le Maire va recontacter les services du Département.
- Une proposition d'installation d'un distributeur de pizzas a été reçue en mairie mais l'offre n'est pas validée tant qu'il y a déjà la présence d'un commerçant ambulant sur la commune le mardi soir sur la place de Saint Aubin.
- L'offre d'achat par la commune d'un terrain à Chazay a été renouvelée par sa propriétaire pour un montant de 55 000.00 euros. Pour le moment, le conseil municipal veut rester sur les mêmes conditions et un courrier devra être adressé à la propriétaire.

- Un projet de fresque représentant les principaux bâtiments de la commune et ses hameaux a été dessiné par un graphiste pour être reproduit sur le pignon de la salle communale. Il sera soumis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- La commune avait versé une subvention au projet « Aquarius » en juin dernier, le maire fait part d'une invitation reçue en mairie pour une présentation du bilan du projet le 29 novembre au Château des Vaux.

M. Thierry MOMMESSIN relate un bilan positif des « Foulées d'Halloween » le 31 octobre avec 500 participants sous une météo clémente.

M. Sylvain TRICHEUX constate que dans certaines vallées, notamment au « Petit Chêne », des bouchons se sont formés suite au broyage. Il faudra envisager de faire le tour des vallées pour y remédier.

Mme Béatrix HALLAY signale que le mur à l'intérieur de la salle de sport de l'école, côté cour, subit une remontée d'humidité car il est noirci.

M. Michel GUESNET informe que les deux agents recenseurs pour assurer la collecte du recensement auprès des habitants ont été recrutés : M. LETANG Jacques et Mme LE NESTOUR Murielle. Un article avec leur photo sera inséré dans le prochain bulletin municipal de 2024 afin que la population soit informée.

Séance levée à 22h00.

**Le secrétaire de séance,
Thierry MOMMESSIN**

**Le Maire,
Guy MAURENARD.**